



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 27 mai 2024, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1657-2024](#)

[DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 700 000 \\$ POUR ACQUERIR DES IMMEUBLES AUX FINS DE CONSTITUER UNE RESERVE FONCIERE](#)

QUE ce règlement a pour objet d'acquérir les lots 4 215 448, 4 215 450, 6 274 445, 6 489 975-P et 6 489 976, et de permettre le paiement d'une compensation financière à la suite de la signature de l'acte de vente du lot 6 274 445. Ces immeubles seront acquis afin de constituer une réserve foncière et pour les besoins en vue de la réalisation de certains projets;

QUE le Règlement numéro 1657-2024 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 juin 2024;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 juillet 2024;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page : [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 15 juillet 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière